



Offre de bourses italiennes au titre de l'année universitaire 2018-2019

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement italien met à la disposition des étudiants **180 mensualités de bourses** de 900 Euros chacune au titre de l'année universitaire 2018-2019.

1- Les candidats devront être âgés,

- entre 18 et 28 ans pour les demandeurs de Master (Laurea Magistrale)/Cours d'haute formation artistique et musicale (AFAM)/Cours de langue et culture italienne
- 30 ans au maximum pour les demandeurs de doctorats;
- 40 ans au maximum pour les demandeurs de projets d'études en co-tutelle.

2- Les candidats doivent être en possession d'un certificat de connaissance de langue italienne de niveau B2 sauf pour les cours en langue anglaise.

3- L'attribution de bourses d'études donne la priorité aux domaines d'études suivantes: **Biologie, Agronomie et Sciences Agricoles, et Sciences de la Mer.**

4- Chaque candidat est tenu de remplir et soumettre le formulaire de demande **en ligne sur le site suivant avant le 30 Avril 2018:**

studyinitaly.esteri.it

([https:// studyinitaly.esteri.it/registrazione](https://studyinitaly.esteri.it/registrazione)) pour accéder au formulaire d'inscription

N.B: Les bourses d'études seront attribuées pendant la période d'étude qui s'étant de à partir du 01 Octobre 2018 jusqu'au 30 Septembre 2019.
